

LE SABOTAGE

Qu'est-ce que c'est que le sabotage? Une forme de lutte ouvrière qui est le contraire de la grève. Celle-ci est la lutte ouvrière menée en dehors du travail qu'elle suspend; le sabotage est la lutte s'exerçant dans le travail. Il consiste pour le salarié à exécuter la besogne de telle manière que le patron ne retire qu'un petit profit. Un patron récalcitrant est saboté par son personnel, un patron donnant de maigres salaires est également saboté; dans un cas comme dans l'autre, l'ouvrier ne pouvant ou ne voulant pas recourir à la grève, continue de travailler soit en oeuvrant mal ou trop bien, ou trop lentement.

Les moyens de sabotage sont nombreux et variés; nombreux parce que chaque mode de production comporte des conditions différentes, variés parce que les conditions changent de forme, de caractère, dans l'application.

En effet, il n'y a application que lorsqu'un ouvrier, une partie ou une totalité du personnel décide, en présence d'un refus du patron d'accorder telle ou telle revendication ou d'une aggravation des conditions de travail, de ne plus travailler comme hier tant que le refus persistera. Les cas d'un pareil sabotage sont fort peu nombreux; nous en connaissons peu. La raison est dans la difficulté de l'appliquer, car le sabotage exige de la part de l'ouvrier une conscience développée, une ténacité extrême et une persévérance calculée; ce n'est pas comme la grève la manifestation d'un geste de colère, spontané, enthousiaste, c'est l'oppression d'une volonté réfléchie, qui délibérément, arrête la marche d'une besogne, se tient à cette marche guidé par le seul souci de créer au patron une situation difficile, au bout de laquelle c'est la capitulation ou la ...

Et il n'y a vraiment sabotage, c'est-à-dire préjudice, que lorsqu'après décision il y a changement dans la façon d'exécuter le travail. En effet, le terrassier, par exemple, qui prend l'habitude d'extraire peu de terre, d'en transporter peu, de charger le tombereau lentement, et qui le fait constamment, ne fait pas du sabotage; il travaille en paresseux, non en lutteur, car les patrons, en présence de cette pratique lente de travail incorporée au mode de production, en tiennent compte en établissant leurs devis, de sorte que seul le client paye. Or, le sabotage n'a pas pour objet de frapper le client, mais le patron. Mais si ce terrassier décide que tant que l'entrepreneur ne cédera pas, il besognera lentement, il fait du sabotage; il va de soi que le patron ayant cédé, le terrassier reprend sa marche normale. Ainsi pratiqué, comme le témoignent plusieurs cas, le sabotage est une arme ouvrière. Il ne l'est pas dans ce cas.

Ils sont peu nombreux les ouvriers qui ne travaillent pas en indifférents. Ceux-là exercent leur imagination à inventer des «trucs» pour cacher une absence de besogne, et ils subissent à tout instant les effets d'une réflexion comme celles-ci: «*J'en fais assez pour l'argent que je touche; le patron gagne suffisamment*». Ces effets sont ressentis par tous; ils nous influencent à l'état d'inconscience et de paresse, que nous appartenions à telle corporation ou à telle autre. Nul ne leur échappe. Il est donc ridicule d'affecter une indignation devant quiconque constate que le sabotage est inhérent à notre société, puisque celle-ci le crée, le développe et que dans son sein il n'est permis d'acquérir la fortune dans le commerce et l'industrie qu'au prix d'un sabotage pratiqué au détriment du consommateur et du client. Contre ce sabotage qui est la caractéristique de la production, nulle colère ne s'ameute, la loi le protège, le recommande; à ses bénéficiaires: les honneurs et la richesse!

Les quelques cas de sabotage consciemment appliqués sont peu nombreux, avons-nous dit ? C'est pourquoi il nous est permis d'en noter quelques-uns.

Chez le boulanger, on sait que l'ouvrier, en pesant la pâte du pain de fantaisie, ne donne jamais le poids. Il met 450 grammes environ de pâte à la livre, jamais plus; cet ouvrier sabote s'il met 500 ou 520

grammes à la livre. S'il s'agit du pain vendu au poids, cet ouvrier sabote également si, laissant se poursuivre la cuisson, la pâte perdant du poids, le pain devient léger et de ce fait assure au client une marchandise saine et de quantité normale.

L'employeur vendeur dans un magasin à qui le patron impose la règle d'un métrage «spécial», en donnant au client l'exacte mesure, sabote. Chacun sait en effet, que le vendeur bien noté est celui qui, d'une main agile, preste, fait glisser entre ses doigts la marchandise présentée au mètre et ne vous en donne que 90 ou 95 centimètres au mètre.

L'ouvrier qui «fignole» un travail, le rend parfait, passe ainsi beaucoup de temps à remplir une certaine tâche, sabote. Chez les maçons, il y a eu des ouvriers qui, ne tenant pas compte des rabais consentis par l'entrepreneur pratiquant habituellement des malfaçons, accomplissaient la besogne de façon parfaite, allongeant ainsi la durée des travaux et réduisant d'autant les gains patronaux.

Répetons-le, pour terminer sur ce point. Le sabotage ouvrier est peu appliqué. Que la bourgeoisie se rassure donc! Le client souffre plus du sabotage patronal que le patron du sabotage ouvrier.

Le syndicalisme tend à organiser le sabotage, à le rendre conscient, en faisant du système de paresse et d'indifférence qu'il est le plus souvent une application raisonnée d'une façon de travailler. Il y parvient rarement. Et pour avoir un exemple de sabotage intelligemment appliqué, il faut aller chez nos magistrats.

Voyez comme la loi qui limite les droits des évêques et des prêtres est appliquée avec mansuétude. Par suite d'un accord tacite, les juges «punissent» d'une façon encourageante les «délits» commis. C'est que la loi leur déplaît. Ils l'appliquent mal d'une façon générale. Ils la dénaturent, parce qu'ils veulent en corriger les effets de façon délibérée, voulue, calculée. Quand la classe ouvrière apportera un pareil état d'esprit dans sa lutte, rien ne pourra lui résister. Quand le fera-t-elle?...

Victor GRIFFUELHES